

## Rapport d'investissement responsable 2017

EGAMO est la société de gestion, filiale du Groupe MGEN, spécialisée dans la gestion sous mandat et la gestion de fonds dédiés pour le compte des Mutuelles et des acteurs institutionnels de l'économie sociale. L'approche de la gestion d'actifs est fondée sur des **valeurs mutualistes**, qui se traduisent notamment dans la mise en œuvre de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans tous nos actes de gestion.

L'article 173 de la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte invite les sociétés de gestion de portefeuille et certains investisseurs institutionnels à publier des informations sur les modalités de prise en compte des critères relatifs aux objectifs ESG dans les politiques d'investissement et de gestion des risques. Le rapport d'investissement responsable d'Egamo répond aux attentes de l'article 173 par la description de notre démarche générale de prise en compte des critères ESG dans les politiques d'investissement et de gestion des risques de nos portefeuilles, et par la communication de ces informations auprès de nos clients.

### **1 – Démarche générale de prise en compte des critères ESG dans les politiques d'investissement :**

EGAMO est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis 2010, et du Carbone Disclosure Project (CDP) depuis 2015.

Les PRI ont été établis par un groupe international d'investisseurs institutionnels sous l'égide de l'ONU afin d'aider les investisseurs à incorporer le développement durable et les critères ESG dans le processus décisionnel d'investissement.

Le CDP est une organisation internationale qui gère la plus importante plateforme de reporting environnemental dédiée aux entreprises et aux villes, et contribue grandement à la prise de conscience de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Dans le respect des PRI, EGAMO applique les démarches suivantes dans sa politique d'investissement :

- intégration de l'investissement responsable à l'ensemble de ses encours gérés
- application d'une démarche de progrès dans l'analyse ESG de ses investissements
- engagement auprès des émetteurs et des sociétés de gestion pour une meilleure prise en compte de l'ESG dans leur organisation
- communication auprès des clients et du public de la politique d'investissement responsable



Voici les méthodes d'analyse des critères ESG sur l'ensemble de nos classes d'actifs.

### **1.1 - Titre en direct**

Dans la gestion obligataire et action en direct, EGAMO appuie sa démarche et son analyse principalement sur la base de données extra-financière fournie par Vigéo-Eiris, tant sur les émetteurs privés que publics. Ces données sont complétées par d'autres sources issues de recherche interne. Le suivi des notations et alertes extra-financières sont faits lors de comités risques mensuels, qui peuvent prendre la décision de placer sous surveillance, suspendre les nouveaux investissements ou vendre les actifs concernés en fonction de la gravité des pratiques ESG mises en cause.

Ainsi toute décision d'investissement intègre bien une analyse et un suivi ESG.

L'analyse des émetteurs privés est basée sur un référentiel d'objectifs opposables, reposant sur des standards de portée internationale (ONU, OIT, PNUE, Global Compact, OCDE, ...), et répartie en six domaines : l'environnement, les ressources humaines, les droits de l'homme, l'implication dans la collectivité, la loyauté des pratiques et la gouvernance. Une note est attribuée à l'émetteur en pondérant les domaines soit de manière égale soit un surpondérant certaines thématiques.. Ces notes sont regardées relativement au secteur de l'entreprise analysée, par opposition aux philosophies d'exclusion "systématique".

La performance ESG des émetteurs publics est analysée sous 3 domaines (Environnement, Institution et Social), et est comparée en relatif aux pays de l'OCDE. Les trois domaines sont également équipondérés dans la note finale.

La méthodologie d'analyse climat s'appuie sur la collecte de données carbone provenant principalement de Vigéo-Eiris, mais aussi de rapports annuels des émetteurs ou d'estimation de la part d'EGAMO ou enfin de la Commission Européenne pour les Etats. L'intensité carbone est exprimée en tonne de Co2 émis par an et par M€ de chiffre d'affaires (ou de Produit Intérieur Brut pour les Etat). L'estimation du risque climatique est partiellement capturée dans la notation du domaine Environnement, selon la méthodologie Vigéo Eiris. Il n'a pas été défini d'objectif de réduction des gaz à effet de serre pour respecter les accords de Paris sur le climat au niveau d'EGAMO, mais certains de nos mandats de gestion intègrent un objectif climat à la demande du client, et les mesures d'intensité carbone des portefeuilles concourent au suivi de ces objectifs.

### **1.2 - Multigestion**

EGAMO a mis en place fin 2014 un questionnaire ESG de due diligence, en complément de la due diligence existante sur les sociétés de gestion. Cette approche permet de sensibiliser l'ensemble des prestataires aux valeurs ESG et d'établir les bases d'un questionnement régulier, dans une optique pragmatique. La réponse au questionnaire ESG est un passage obligé au référencement d'une société de gestion par EGAMO, avant tout investissement. Les résultats des questionnaires et l'actualité extra-financière des sociétés de gestion sont discutés lors du Comité Risque Multigestion mensuel, qui peut remettre en cause le référencement de la société.

Le questionnaire extra-financier des sociétés de gestion comprend 6 axes : la loyauté des pratiques, la qualité de la relation client, les relations et conditions de travail, les droits de l'homme, l'environnement et la gouvernance. Ces questionnaires propriétaires, qui s'appuient sur les questions centrales de l'ISO 26000, ont vocation à évoluer. Le Comité Multigestion Investissement Responsable (COMIRE) qui rassemble régulièrement, à l'initiative d'EGAMO, des acteurs experts du monde de l'investissement responsable est un lieu d'échange propice à alimenter la réflexion interne d'EGAMO autour de ces questionnaires

## **2 – Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les clients**

Les actifs sous gestion au 29 décembre 2017 d'EGAMO s'élèvent à 8 367M€, et sont répartis de la manière suivante :

- 74% des encours sous forme de mandat, et 26% sous forme d'OPC
- 85% en obligation, 1% en action et 14% en multigestion

Un seul OPC est concerné par l'obligation du reporting ESG selon l'article 173 de la Loi de Transition Énergétique, cet OPC représente 14% des actifs gérés par EGAMO. Le fonds étant dédié, le rapport ESG n'est pas disponible sur le site internet d'EGAMO.

En dehors des contraintes réglementaires, les clients qui ont reçu un rapport ESG pour l'année 2017 représentent 90% des encours de la société de gestion. Ces rapports annuels font également l'objet d'une présentation auprès des clients concernés.

Selon le portefeuille concerné, le reporting ESG reprend les rubriques suivantes :

- Titre en direct :
  - Synthèse de la notation ESG moyenne du portefeuille, évolution depuis le dernier reporting et commentaire sur cette évolution
  - Synthèse de l'intensité carbone moyenne du portefeuille, évolution depuis le dernier reporting et commentaire sur cette évolution
  - Top/Flop des performances ESG des émetteurs sur la période, et raison de ces évolutions
  - Top 10 des plus grosses intensités carbonées du portefeuille
  - Décisions d'investissement sur des critères ESG sur la période
  - Liste exhaustive des notes et des intensités carbonées par émetteur
  - Méthodologie détaillée du système d'analyse ESG
- Multigestion :
  - Synthèse des notations par sociétés de gestion
  - Synthèse des intensités carbone par émetteurs transparisés, et top 10 des plus gros émetteurs carbone
  - Top/Flop des performances ESG des émetteurs par titres transparisés
  - Méthodologie détaillée du système d'analyse ESG



Ces rubriques pourraient être amenées à évoluer dans l’avenir en fonction des demandes clients, des capacités d’analyse ESG d’EGAMO et/ou de la réglementation.

### **3 – Actions complémentaires d’EGAMO en faveur de l’ESG :**

En complément de la signature des PRI et du CDP, EGAMO s’engage de manière structurelle sur l’investissement responsable par les actions suivantes :

- EGAMO est actionnaire de Vigéo-Eiris depuis 2016, l’agence de notation extra-financière, et soutien ainsi le développement d’un important acteur français de la recherche ESG.
- La direction d’EGAMO s’est engagée à mettre à l’ordre du jour de chaque Conseil d’administration un point sur la thématique ESG : évolution de la politique d’investissement responsable ou de la Responsabilité Sociale de l’Entreprise (RSE), actualité extra-financière des investissements.
- L’animation du COMIRE, lieu d’échange qui fédère les institutions de l’économie sociale, permet de faire avancer les pratiques de gestion responsable de la place dans un esprit d’ouverture et de progrès.